

Au 1er Janvier 2021  
 SMIC horaire BRUT : 10,25 €  
 SMIC mensuel 35h BRUT : 1555 €

Le coût chargé a été calculé avec le simulateur URSSAF:

<https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/estimateur-de-cotisations.html?ut=estimateurs>

Chiffres indicatifs : certaines cotisations peuvent être différentes selon les secteurs d'activité

Les aides et les exonérations prévues au titre du CUI ne peuvent être cumulées avec une autre aide de l'Etat

**CUI - Parcours Emploi Compétences "jeunes"** (base SMIC, durée hebdomadaire maximale de prise en charge pour le calcul de l'aide de l'état : 30 h, durée de la convention : 9 à 12 mois)

Durée hebdomadaire	SMIC BRUT [2]	Coût chargé [2]	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur
			65% brut*	65% brut*	80% brut*	80% brut*
30h	1333	1392	866	526	1066	326
35h	1555	1620	866	754	1066	554

(\* selon les publics)

**CUI - CIE Plan #1jeune1solution** (base SMIC, durée hebdomadaire maximale de prise en charge pour le calcul de l'aide de l'état : 35 h, durée de la convention : 6 à 12 mois = 6 mois si CDD // 12 mois si CDI)

Durée hebdomadaire	SMIC BRUT [2]	Coût chargé [2]	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur
			47% brut*	47% brut*
35h	1555	1620	730	890

(\* selon les publics)